

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 septembre 2026 à 20h

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	22

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/09/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie - M. PARGA José - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme DUCORPS Dominique - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES :

EXCUSE(S) : Mme PERONNET Béatrice

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Convention pour la mise en place d'une mutuelle communale avec la société MUTUALIA

Madame GOMES DE OLIVEIRA expose que l'équipe municipale souhaite favoriser l'accès aux soins de tous ses administrés, de lutter contre le non-recours aux droits à la santé en proposant une mutuelle communale.

Ce dispositif permet de proposer aux résidents des garanties de protection sociale complémentaire.

Il est précisé que la commune intervient uniquement en qualité de facilitateur, sans aucune contribution financière de sa part, les contrats d'adhésion étant strictement individuels et facultatifs pour les administrés.

Une convention de partenariat avec la société MUTUALIA est proposée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 19 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre décide :

- D'approuver les termes de convention avec l'organisme MUTUALIA
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.
- De préciser que ce dispositif ne génère aucune charge financière pour le budget de la commune

Secrétaire de séance
Marc PONCET



Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 30/09/2026

